

Les Cahiers de droit



La peur du crime, revue *Criminologie*, 1983, vol. 14, n^o 1, 110 p.

Mireille D. Castelli

Volume 25, Number 3, 1984

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/042624ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/042624ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Castelli, M. D. (1984). Review of [*La peur du crime*, revue *Criminologie*, 1983, vol. 14, n^o 1, 110 p.] *Les Cahiers de droit*, 25(3), 745–746.
<https://doi.org/10.7202/042624ar>

ici qu'indicatif tant la variété des clauses est indéfinie.

C'est avec raison, et intérêt pour le lecteur, que l'auteur s'attarde quelque peu sur cette nouvelle institution qu'est la « convention unanime », en signalant les disparités d'organisations qu'elle reçoit aux paliers fédéral et provincial. Ces disparités ont-elles été toujours voulues ou résultent-elles quelques fois de la maladresse d'expression de l'un ou l'autre des législateurs à qui l'auteur aurait eu la générosité de fournir quelque alibi scientifique ? Qui le saura ?

La « convention unanime » s'étend désormais dans tout le droit corporatif. On n'a pas fini d'en parler et d'en reparler. On n'a pas fini non plus, de se plaindre du fait que le législateur fédéral l'aie si mal nommée, accaparant pour elle tout le contenu d'une expression appartenant d'abord à la langue écrite ou parlée. Comment appellera-t-on les conventions unanimes dont l'objet n'est pas de réduire les pouvoirs du conseil d'administration ?

L'auteur devait-il nous le rappeler, la convention unanime a modifié l'économie générale du droit corporatif et son utilisation bouleverse les données classiques de l'interprétation du schéma corporatif. Si on peut beaucoup expliquer par la « théorie des deux chapeaux » (actionnaires, administrateurs), il ne faut jamais oublier que la compagnie, elle, ne saurait jamais être dirigée que par une seule tête dont le législateur a le devoir d'organiser une facile identification.

Dans une dernière partie, l'auteur nous propose quelques formules générales à partir d'espèces déjà examinées. Il s'agit de formules-synthèses des précédentes. Il y a là de quoi ravir le jeune praticien pressé qui n'a pas toujours le temps, ni quelquefois le goût de s'attarder sur des analyses savantes et qui est prêt à prendre le risque de « se casser le cou » avec des formules de prêt-à-porter où l'autorité de l'usage l'emporte sur les exigences de la créativité. S'il faut continuer à s'inspirer de ces modèles... il faut peut-être aussi continuer à s'en méfier...

Nous n'avons évoqué dans le présent commentaire, que quelques aspects généraux de l'ouvrage et devons convenir que son contenu est plus riche que la version sommaire que nous en donnons.

Il nous a semblé qu'il s'agissait d'un ouvrage fondamental qui rend compte, en une synthèse originale, des développements survenus dans la pratique du droit corporatif durant ces dix dernières années, et dont le grand mérite est de rassembler des morceaux qui demeuraient épars pour en proposer une utilisation judicieuse. Il s'agit certainement d'une démarche très utile qui suggère aussi le sens des développements à venir. L'auteur peut être remercié et félicité de sa contribution.

Marc GIGUÈRE

La peur du crime, revue *Criminologie*, 1983, vol. 14, n° 1, 110 p.

Ce volume aborde le phénomène de la crainte de la criminalité dans la population. L'éditorial de présentation situe le problème dans une perspective d'ensemble : celle selon laquelle la sécurité des membres de la communauté fut, à l'origine, la raison d'être et la justification de l'exercice du pouvoir. Si la crainte du crime redevient trop forte, le risque apparaît de voir ressurgir des formes primitives de justice ou de protection privée. De là l'importance du phénomène actuel d'augmentation du sentiment d'insécurité dans nos sociétés.

Dans une première étude, Yves Brillon présente la peur du crime et la punitivité chez les personnes âgées. Après avoir montré que la crainte d'être victime est plus élevée chez les personnes âgées que dans les autres couches de la population, il s'interroge sur le lien entre l'existence de cette crainte et la réalité concrète des risques courus d'une part, l'influence possible de la sur-représentation des femmes dans cette catégorie d'âge d'autre part, et enfin la punitivité dont cette dernière fait preuve. Or, sur tous ces aspects, il conclut à une

absence de lien, la crainte tout comme la punitivité s'expliquant par des facteurs autres que les risques réellement courus par ces personnes.

Micheline Baril aborde la question de la peur concrète chez les victimes et apporte les résultats d'enquêtes faites auprès de victimes de crimes violents. Elle distingue entre la peur, réaction immédiate, et la peur qui persiste, laquelle entraîne de nombreuses conséquences et exige des mesures de protection, avant d'aborder l'influence de la victimisation sur la punitivité. Les conclusions de telles enquêtes semblent contredire les résultats de recherches antérieures et le caractère inadéquat des paramètres choisis auparavant pour mesurer ces différents aspects.

André Normandeau traite de la question des politiques pénales et de la peur du crime. Il montre, à travers deux exemples concrets de législation, comment les gouvernements sont amenés à prendre des dispositions punitives destinées à renforcer le sentiment de sécurité chez les administrés et à satisfaire leur volonté de punitivité indépendamment de l'efficacité des mesures retenues.

Christiane Louis-Guérin soulève l'aspect des mythes et réalités dans la peur du crime. On a, en effet, peu analysé le contenu de la notion de peur dans les études qui en ont été faites jusque-là : la peur abstraite, issue d'une série d'informations qui sont des fragments d'images ou d'opinions ; la peur concrète qui, au contraire, est éprouvée comme une réalité quotidienne liée à un environnement immédiat que l'on connaît. Alors que la première dicte les réactions pour des solutions collectives, l'autre apparaît comme adaptée au risque ou à la vulnérabilité réelle des personnes et entraîne des types de solutions individualisées destinées à minimiser les risques perçus. Elle aborde aussi la question

de la forme de la peur, forme spontanée ou réfléchie.

Dans « La peur du crime dans un quartier de Montréal : Côte-des-Neiges », Sylvie Durand décrit la carte mentale de la peur dans ce quartier, lequel a un taux de criminalité plus élevé que les autres. Elle essaie de découvrir les éléments qui inspirent les sentiments de danger relativement aux endroits déterminés par les répondants, éléments qui semblent plus subjectifs qu'objectifs.

Enfin, dans le dernier article, la victime d'une attaque violente décrit les conséquences traumatisantes à long terme qu'a entraînées pour elle cette attaque.

Pierre Mackay, dans la conclusion, remplace les différents acteurs ou spectateurs de ce spectacle de Grand Guignol.

Ceci constitue un ensemble d'études fort intéressant, qui apporte de nombreux éléments sur la notion de peur. On peut cependant regretter certaines affirmations qui semblent trop faciles, telle celle selon laquelle la criminalité n'aurait pas augmenté, affirmation faite sans chiffres à l'appui, ou celle voulant que la peur du crime soit indépendante du risque couru alors qu'il est établi que les groupes cités sont ceux qui prennent le plus de mesures préventives. On est en droit alors de se demander si le taux de victimisation plus bas est réellement sans relation avec la peur, ou s'il ne découle pas plutôt de l'efficacité des mesures préventives prises. En effet, si ces mesures sont efficaces, cela veut-il dire que l'on doit reprocher aux autres groupes moins prudents d'agir différemment lorsque l'on voit dans le témoignage final le poids psychologique de telles limitations dans la vie de tous les jours des personnes concernées.

Mireille D. CASTELLI